

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025**  
**COMMUNE DE VITERNE**

La réunion a débuté le 20 janvier 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur DUPON Jean-Marc.

**Membres présents :**

Monsieur COLNET Olivier  
Monsieur DUPON Jean-Marc  
Madame FRECHE Mélanie  
Madame GÉRARD Dominique  
Madame JOLLY-BERAUD Vanessa  
Monsieur KLEIN Martial  
Madame LEMOINE Nathalie  
Monsieur NÉEL Mathieu  
Monsieur OUDENOT Jean-Pierre

**Membres absents représentés :**

Madame MILLET Catherine représentée par Madame GÉRARD Dominique

**Membres absents :**

Madame BELTRAMI Stéphanie  
Monsieur JACQUOT Bertrand  
Monsieur NARDINI Pascal

Secrétaire de séance : Madame JOLLY-BERAUD Vanessa

La secrétaire de séance demande s'il est possible d'enregistrer la séance pour le compte-rendu. Nathalie LEMOINE vérifie s'il est possible d'enregistrer la séance et confirme cette possibilité. Enregistrement débuté à 20h16

Le quorum (plus de la moitié des 13 membres) étant atteint, la séance est ouverte à 20h20.

Olivier COLNET fait remarquer que le système audio de l'église est catastrophique et qu'il serait bien de le changer ; Jean-Pierre OUDENOT demande si la mairie a le droit d'acheter du matériel pour l'église, il fait remarquer que la mairie ne possède que le bâtiment. M. le Maire confirme que la commune met le bâtiment gracieusement à disposition du diocèse. Mathieu NÉEL demande que l'on revoie pour les micros. Ce point sera repris à une prochaine commission travaux ;

Ouverture séance 20h20

**Ordre du jour :**

- 2025\_01 - Projets d'investissements et demandes de subventions
- 2025\_02 - Projet de cession d'un terrain issu du domaine privé de la commune, 59 rue Jean Didier Brigeot
- 2025\_03 - Programme de réfection patrimoniale et mémorielle
- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 02 décembre 2024
- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 décembre 2024
- Questions diverses

---

## 2025\_01 - Projets d'investissements et demandes de subventions

Le Maire rappelle que nous devons comme les années précédentes procéder à l'inventaire du programme d'investissement sur lequel a travaillé la commission Finances-Travaux-cadre-de-vie : Les investissements doivent être estimés ou chiffrés, pour pouvoir procéder aux demandes de subventions sur les postes éligibles.

Le programme ainsi défini concerne une partie de travaux de voirie indispensables :

- Réaménagement de voirie (circuit ordures ménagères, parking et accès du Point d'apport volontaire, aménagement de sol pour les composteurs collectifs)
  - Montant : devis (2 Entreprises) : 38.875,05 € HT , soit 46.450,05 € TTC (revalorisation d'un des 2 devis de l'année précédente) ;
- Sécurisation de la circulation des piétons et des vélos dans le village, apaisement de la circulation automobile, mise en place d'une zone 30 au centre du village et d'une zone 20 devant l'école, ainsi que des cheminements piétons en continuité ; Travaux de signalisation verticale et horizontale ; éléments de marquage de changements de zones :  
Montant (3 fournisseurs) : 18 000.00 € HT, soit 21 600,00 € TTC (devis partiellement retenu Sté AXIMUM + pots de fleurs en bois Greenweez + marquage J4 96.00 € HT x10),

Montant total : 56.875,05 HT

- Demandes de subventions :
  - Préfecture 54 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux **DETR**, Dotation de Soutien à l'Investissement Local **DSIL**, autres au taux de 35%, soit au plus 19906,27€
  - Département 54 - Fonds de Solidarité Communes à hauteur de 15.000 €,
  - Département 54 - Amendes de Police (maximum 50% des dépenses éligibles, soit 9.000.00 €),

ET, parmi les autres subventions :

- Europe - **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural FEADER**,
- autres Région Grand Est - **Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité**,
- autres Département 54 - Contrat Territoires Solidaires **CTS**, autres
- Dépense finale minimale supportée par la commune : 12.968.78 (22,8%) ;

Il est rappelé qu'il est indispensable de prendre une délibération par le Conseil pour valider ce programme de dépenses et pouvoir déposer des demandes de subventions.

Ces travaux comme les subventions accordées seront inscrits au budget 2025.

Il est rappelé que les modifications devront être signalées avant d'être réalisées aux organismes délivrant les subventions.

Le conseil souligne l'intérêt de cantonner la demande de DETR au montant de 2024 si l'actualisation devait nous faire perdre la priorité attachée à la seconde présentation de la demande.

Le Conseil autorise le Maire à engager les travaux concernant la partie circuit OM Tri Composteurs dès lors que le Fonds de Solidarité Communes du Département 54 est obtenu, et que le dossier DETR est déclaré reçu complet par la Préfecture.

Le Maire soumet cette délibération aux voix afin que le Conseil l'autorise à déposer les demandes de subventions, puis à engager les dépenses dans le respect des règles budgétaires applicables pour 2025.

// Nature des débats : M. le Maire fait remarquer que ces subventions sont très difficiles à obtenir, puisque déjà refusées 2 fois ;

Le but est donc de demander la même que l'année dernière sachant que c'est déjà un report de 2023 ; Il avait été ajouté des aménagements par rapport à 2022. Du coup rien n'a été engagé donc nous sommes à même de demander la même proposition que l'année précédente.

Demande faite pour le fond de solidarité commune, reste à faire pour les amendes de police et la DETR. Il faut que le dossier soit déclaré complet par la préfecture pour pouvoir engager les dépenses. Jean-Pierre OUDENOT pense qu'il y a une erreur de chiffres.

M. le Maire explique qu'il est inscrit 38 000€ et non 37 000 € car cela comporte les composteurs en plus.

M. le Maire précise qu'il faut vérifier que si on actualise les devis, le niveau de priorité d'obtention de la DETR ne baisse pas.

Délibération pour valider le programme :

Jean-Pierre OUDENOT demande si le vote comporte les 2 éléments en 2 votes

Jean-Marc DUPON confirme que le vote se fera en 1 seule fois

Pour la sécurisation des piétons : zone 30 au centre du village et zone 20 dans la zone école ainsi que l'amélioration de la circulation des piétons avec des éléments de marquage et des bandes de passage piéton ainsi que le marquage du changement de zone 30/20, des panneaux et des pots de fleurs.

Le budget total représente au total 56.875€ avec la nécessité de demander des subventions

Jean-Pierre OUDENOT revient sur les chiffres : devis de 32.628€ TVA à 0%

M. le Maire confirme que la TVA sera à 20% pour les travaux de voirie (récupérables via le FCTVA), et sans TVA pour l'aménagement des composteurs. Le montant et la délibération restent identiques à la délibération de janvier 2024.

Jean-Pierre OUDENOT dit ne pas connaître pas le plan, que seuls Jean-Marc et Dominique connaissent le plan, il demande à avoir des détails en commission travaux.

Olivier COLNET remarque que les membres qui ne font pas partie de la commission travaux ne sont pas au courant des travaux.

Jean-Pierre OUDENOT fait remarquer que l'on vote la demande de subventions pour l'instant et que l'on votera les travaux par la suite.

Olivier COLNET trouve qu'il n'est pas assez au courant des travaux, il trouve qu'il existe un manque de transparence sur les décisions de travaux et d'achats.

Dominique GERARD fait remarquer que l'intégralité des décisions ont été exposées en commission travaux, elle se rappelle avoir été invitée à cette commission pour exposer les études et le dossier.

Dominique GERARD regrette que cette étude n'ait pas mobilisé assez de monde.

Olivier COLNET fait remarquer des problèmes de salage lors de la période de verglas la semaine précédente.

M. le Maire et Vanessa JOLLY-BERAUD précisent que la décision n'est pas facile pour faire venir le tracteur pour un salage aux vues des coûts pour la commune à chaque passage.

#### **Olivier COLNET quitte la séance à 20h40**

#### **Le Quorum est toujours atteint**

M. le Maire précise que les détails des travaux seront présentés en réunion travaux.

Dominique GERARD demande des précisions sur la règle des priorités de la DETR.

M. le Maire explique que si on repasse un dossier refusé, le dossier devient prioritaire sur les dossiers en 1<sup>ère</sup> demande. En revanche si on modifie la demande, on perd cette priorité. Le Maire suggère donc de garder le même montant qu'en 2024 si on risquait de perdre cette priorité, de ne l'actualiser que si on est sûr de conserver la priorité de la subvention.

Jean-Pierre OUDENOT dit que même sans subvention, les travaux seront tout de même réalisés.

Le Maire estime que les 15000€ sont vraisemblablement acquises, mais que l'on devra faire des choix si toutes les subventions ne sont pas toutes versées. //

**9 voix pour**

**1 non-participant** : M COLNET Olivier

**0 contre**

**0 abstention**

<b>2025_02 - Projet de cession d'un terrain issu du domaine privé de la commune, 59 rue Jean Didier Brigeot</b>
---

Le Maire rappelle que nous avons décidé d'engager la mise en place de circulations piétonnes inexistantes entre le « petit parc » des jeux d'enfants et le chemin du pressoir, ainsi que la réfection de la chaussée de la rue de la République.

Un tel projet nécessite de mobiliser une trésorerie importante, et la Commune a déjà sollicité et obtenu un fonds de concours de la Communauté de communes Moselle et Madon.

Un emprunt sera également très vraisemblablement nécessaire.

Afin d'apporter une part significative de financement au projet, il est envisagé de céder un terrain à bâtir situé au 59 de la rue Jeandidier Brigeot, d'une surface totale de 1108 m<sup>2</sup>, constructible à hauteur de 527 m<sup>2</sup>, l'ensemble étant constitué par les parcelles AA248 et AA255, comprenant en outre 272 m<sup>2</sup> de jardin et 309 m<sup>2</sup> de coteaux environ.

Ce terrain provient d'une acquisition faite en 2015 en vue de réaliser une résidence pour personnes âgées, qui n'a malheureusement pas pu se faire, d'abord pour des raisons financières, ensuite pour cause d'éloignement du centre village. De plus, le mauvais état du bâti a obligé à démolir rapidement la maison située à l'avant (à l'époque parcelle AA0022, devenue AA0248).

La commission Travaux-Finances-Cadre de vie-Urbanisme a proposé en 2023 de céder aux riverains des parties de jardin et de coteaux bordant leur propriété, issues de parcelles au dessin inutilement complexe, et de réaliser un îlot de fraîcheur sur la partie sud du terrain.

Un terrain rectangulaire disposant de 19,5m de façade sur rue et constitué de 2 parcelles a ainsi été délimité, qu'il est aujourd'hui proposé au Conseil de mettre en vente à titre de terrain à bâtir. Une telle cession permettrait de dégager des liquidités pour réaliser les importants travaux précités dans la rue de la République, cette rue étant devenue un axe majeur de circulation piétonne et automobile du village. Il est à noter que la parcelle comporte une source qui se déverse dans la Viterne. L'acquéreur ne devra pas y évacuer des eaux usées ou produits polluants.

Afin d'initier cette démarche de cession, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à engager toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain (2 parcelles) par adjudication dans les conditions prévues par l'article L.2241-6 du code général des collectivités territoriales ou de gré-à-gré.

Le Conseil le charge, en particulier, de demander un certificat d'urbanisme permettant d'appréhender avec précision les possibilités de construction sur le terrain, et les coûts de viabilisation, les anciens raccordements aux réseaux n'étant plus opérationnels.

Enfin, il le charge de faire dresser par un notaire le cahier des charges de l'aliénation pour les aspects restant à traiter.

// Nature des débats : M. le Maire explique qu'il lui paraît nécessaire de s'appuyer sur l'expertise d'un notaire, et d'avoir un chiffrage du coût de la viabilisation pour l'acheteur, d'où l'intérêt d'avoir un CU.

Ce terrain a un atout particulier, celui de posséder une source qui se jette dans la Viterne. Jean-Pierre OUDENOT souligne qu'il faudra attirer l'attention pour éviter les risques de pollution quant à la source sur le terrain pour les futurs nouveaux propriétaires

M. le Maire montre le plan et demande si tout le monde le connaît. Il fait remarquer que cette vente est assujettie à TVA pour les acheteurs //

## 9 voix pour

### 2025\_03 - Programme de réfection patrimoniale et mémorielle

Le Maire rappelle que nous devons comme les années précédentes procéder à l'inventaire du programme d'investissement sur lequel a travaillé la commission Finances-Travaux-cadre-de-vie. En particulier il a été envisagé un programme de réhabilitation des fontaines et du monument aux morts.

Ce programme doit encore être finalisé, la remise en état du monument aux morts ayant été chiffré à 6170 €, les travaux des fontaines devant encore être précisés (étanchéité des bassins de Chazard et de Girondeuil, réfection des margelles d'Hadié, ...).

Il est proposé de prendre différents contacts et d'initier des demandes de subventions, auprès de la Fondation du Patrimoine, du Souvenir Français, de l'Office Nationale des Anciens combattants. Dans la logique de l'intervention de la Fondation du Patrimoine, il est envisagé la constitution d'une cagnotte auprès des habitants et des familles.

Le Conseil mandate la Commission travaux et cadre de vie élargie à toute personne désireuse de participer à ce dossier, pour prendre ces contacts, affiner les devis, cerner

plus précisément les moyens de financement, et proposer un projet cohérent susceptible d'être inscrit au plus prochain budget. Après délibération, le projet est mis aux voix.

// Nature des débats : Jean-Pierre OUDENOT dit qu'on a une idée précise du cout de la réfection du monument aux morts. Pour les fontaines, il est nécessaire de finaliser des devis pour l'étanchéité de CHAZARD et GIRONDEUIL.

Mathieu NÉEL demande si un contact a été pris avec la Fondation patrimoine. Il est précisé que les contacts n'ont pas encore été pris, mais que la Fondation du patrimoine n'intervient que si une cagnotte est mise en place auprès de donateurs privés intéressés au projet (familles, bénéficiaires d'une exonération fiscale...).

M. le Maire propose de solliciter les habitants du village intéressés pour s'associer à ce projet et pour lancer la cagnotte pour les fontaines et le monument aux Morts.

Jean-Pierre OUDENOT propose d'en parler à la cérémonie des vœux du Maire.

M. le Maire propose de mettre un article dans le journal. //

## **9 voix pour**

### **- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 02 décembre 2024**

Aucune remarque pour ce PV

## **6 voix pour**

**3 non-participants** : M OUDENOT Jean-Pierre, Mme JOLLY-BERAUD Vanessa, Mme GERARD Dominique

### **- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 décembre 2024**

M. le Maire demande que soit retiré le 1<sup>er</sup> point noté « sans objet et non communiqué » (tout le paragraphe). Mathieu NEEL accepte.

Nathalie LEMOINE demande de retirer la phrase de fin « Nathalie ..... »

M. le Maire conteste la phrase de question de Nathalie disant « vote sans remarque »

Nathalie LEMOINE et Mathieu ne sont pas d'accord

Nathalie LEMOINE dit avoir signalé dès le début et à 3 reprises qu'elle trouvait non conforme la présence de l'ONF pour les votes. Elle précise que M. le Maire a dit que ce conseil a été hors norme. Elle dit que la remarque a été faite avant le vote, Mathieu confirme.

M. le Maire n'est pas d'accord pour le 1<sup>er</sup> vote, précise qu'il était nécessaire d'avoir les explications de l'ONF sur les aménagements que la présentation et le vote ont été fait en leur présence. Il affirme que le premier vote a eu lieu en leur présence mais sans contestation.

M. le Maire propose de refaire les votes concernés en l'absence de l'ONF, Nathalie LEMOINE refuse car dit qu'on ne revote pas quelque chose qui n'a pas été refusé par la préfecture.

M. le Maire revient sur la partie des travaux en forêt, les nécessaires explications concernant les changements des tarifs par le garde et les précisions concernant le dispositif « France Nation verte » ; ces points ont été précisés.

Nathalie LEMOINE dit que l'on ne doit pas modifier le compte rendu du secrétaire.

Mélanie FRECHE dit que les remarques seront inscrites dans le compte rendu de ce jour mais on ne doit pas modifier le compte rendu de la séance précédente.

M. le Maire exprime des réserves.

Nathalie LEMOINE dit que ce Compte rendu a été revu déjà en préparatoire.

M. le Maire exprime qu'il n'est pas d'accord, il dit que le texte que Nathalie LEMOINE affirme dans le compte rendu a été lu beaucoup plus tard en fin de séance dans un vacarme tel qu'il n'a pu être pris en compte par personne, et que lui-même ne l'a pas entendu.

Mathieu NÉEL quitte la séance à 21h44

### **Quorum toujours atteint**

Nathalie LEMOINE exprime un doute sur la « neutralité » du Maire et dit s'être sentie mal à l'aise lors de ce conseil.

Dominique GERARD n'est pas d'accord avec Nathalie sur le fait que les gardes ont animé le conseil.

Nathalie LEMOINE demande qu'on respecte le CR de Mathieu. Elle dit que l'on ne peut pas refaire de vote si la préfecture n'a pas fait de remarque.

Nathalie LEMOINE et Mélanie FRECHE demandent que M. le Maire voie avec la préfecture pour vérifier s'il y a besoin de refaire les votes à cause de la présence de l'ONF.

Nathalie LEMOINE demande de vérifier la conformité de la procédure auprès de la préfecture.

M. le Maire est en désaccord avec la lecture du texte de Nathalie pendant le conseil, il émet un doute sur la compréhension de chacun sur ce texte lors de ce conseil.

**Vote Pour** : 5 (FRECHE Mélanie, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, OUDENOT Jean-Pierre)

**Votes Contre** : 2 (DUPON Jean-Marc, Vanessa JOLY-BERAUD)

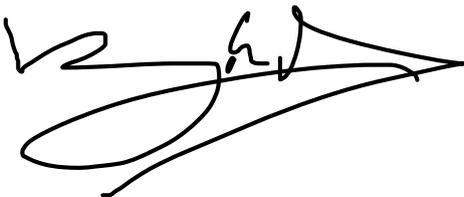
**Abstention** : 2 (NEEL Mathieu, GERARD Dominique)

### **Questions diverses**

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h10.

Madame JOLLY-BERAUD Vanessa  
Secrétaire de séance



Monsieur DUPON Jean-Marc,  
Maire

